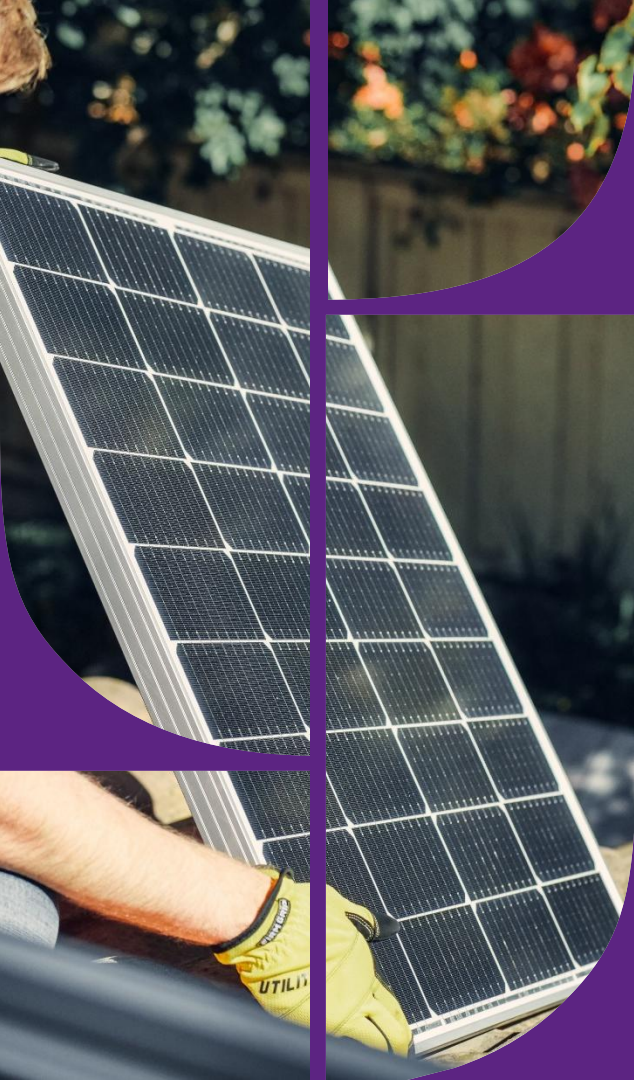




**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
GREOUX-LES-BAINS (04)**

Parcelles E 44/E 45/E 46

12 630 m²

**Notice Environnementale – Auto Evaluation
étude au cas par cas**



PROJET

NATURE DU PROJET	CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL DE MOINS D'1 MWC		
MAITRE D'OUVRAGE	SAS ALTAREA ENERGIES RENOUVELABLES Activité : Altarea Energies Renouvelables <i>SAS, immatriculée sous le SIREN 852 466 218, dont le siège social se situe au 87 rue de Richelieu – 75002. Edouard FABRY est le gérant</i>		
EMPRISE AU SOL	Superficie de la parcelle : 12 630 m ² Surface prévisionnelle dédiée au projet photovoltaïque : 9 700 m ²		
REGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET	Déclaration Préalable Examen au cas par cas (article R122-2 du Code de l'Environnement) – Rubrique 30		
MEMO RUBRIQUE 30	<i>Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)</i>	<i>Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières</i>	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc
OBJECTIF DE LA NOTICE	Réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes de la parcelle concernée. Anticiper les exigences réglementaires et propositions selon la doctrine ERC (Eviter Réduire Compenser)		

LOCALISATION

REGION	Provence-Alpes-Côte d'Azur
DEPARTEMENT	Alpes-de-Haute-Provence - 04
EPCI	CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération
COMMUNE	Gréoux-les-Bains – 04800
PARCELLE	E 44/ E 45/ E 46
ZONE PLU	Zone Agricole



Source : Géoportail

Le projet est implanté sur un terrain globalement plat, et délimité :

Au sud, par un massif forestier

Au nord, à l'ouest et à l'est, par des friches

Mise en conformité administrative:

Les parties des parcelles sur laquelle le projet sera réalisé est située en zone agricole et n'a pas été exploitée depuis au moins 2013.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – son article 54 en particulier – a pour objectif d'encourager le développement de projets photovoltaïques, soit la production d'électricité d'origine solaire.

Les parcelles sont actuellement incluses dans le document cadre rédigée par la Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence.

Nous comptons nous rapprocher de la commune pour mise en compatibilité de notre parcelle au PLU en vigueur.

Nous ne déposerons une autorisation administrative qu'une fois notre parcelle mise en conformité à la réglementation en vigueur (échanges avec la commune en cours).

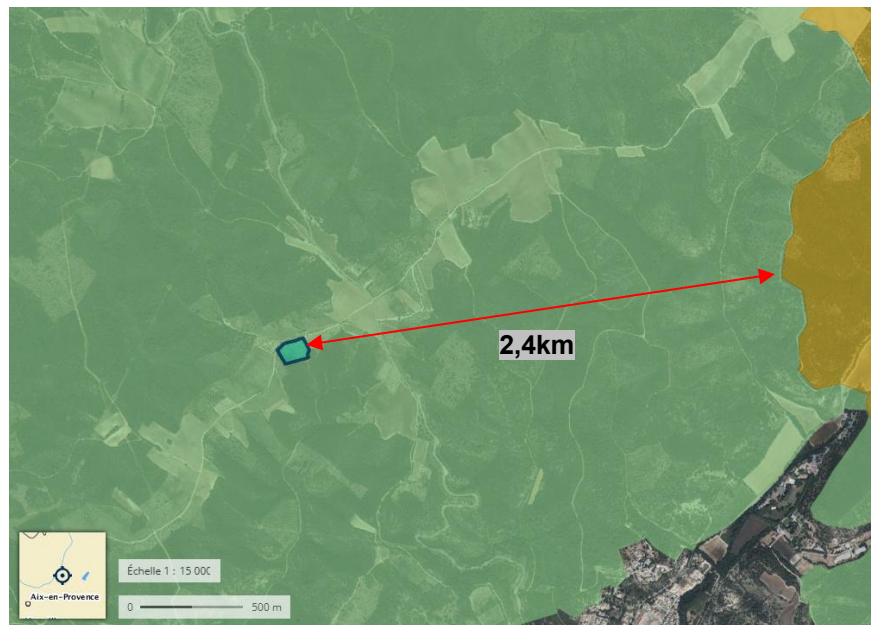
INSERTION PAYSAGERE



Le projet est implanté sur un terrain situé relativement isolé qui garantit :

- Pas d'avoisinant proche ;
- Projet paysager sera mené à toutes fins utiles sur le projet ;

SYNTHÈSE DU MILIEU NATUREL HUMAIN et ZNIEFF TYPE 1 et 2



Le projet n'engendrera :

- Aucune nuisance sonore,
- Aucune nuisance olfactive,
- Aucune vibration,
- Aucun rejet de polluant,
- Aucun effluent, ni déchets à caractère dangereux

Le projet aura un impact positif pour le développement des énergies renouvelables et locales.

Le projet est situé en ZNIEFF II mais hors zone Natura 2000.

Nous avons missionné un écologue pour nous assurer de la cohérence écologique de notre projet. Son rapport, joint en annexe facultative 2 montre l'absence d'impact sur la biodiversité.

Source : Géoportail

-  Parcelles concernées
-  ZNIEFF de type 2 «Plateau de Valensole»
-  Natura 2000 Habitat « Valensole » et Natura 2000 Oiseaux « Plateau de Valensole »

SYNTHESE ZONE HUMIDE



Sondages pédologiques réalisés sur le site

Aucun habitat présent sur le site ne présente de caractère humide, nous avons malgré tout fait réalisé des sondages pédologique qui se sont révélés négatifs et confirment donc **l'absence de zones humides sur l'ensemble du secteur étudié.**

Notre projet s'inscrit donc intégralement **en dehors de toute zone humide** comme l'atteste le rapport du bureau d'étude joint à la présente demande.

MESURES ERC

Conformément aux recommandations de l'écologue et suite à ses passages, des mesures ERC seront mises en place pour limiter l'impact de notre projet :

Evitement :

- Adaptation du calepinage original pour éviter les zones à enjeux forts (corridor écologique, zone de pieds d'Aristolochie).

Réduction :

- Création d'une bande tampon autour du parc photovoltaïque.
- Ensemencement de la bande tampon et du parc photovoltaïque.
- Adaptation de la phase de chantier à la phénologie des espèces.
- Mise en place d'un chantier responsable afin de ne pas impacter les habitats naturels présents aux alentours.
- Aucun produit toxique ou polluant ne sera laissé sur site en dehors des horaires des heures de travaux .
- Limitation de l'éclairage artificiel en phase travaux comme en phase exploitation.
- Vérification de la contenance des matières externes apportées sur site.

SYNTHESE ENJEUX FAUNE FLORE BUREAU D'ETUDES CEREG

Nous avons mandaté un bureau d'étude écologique afin qu'il réalise un diagnostic écologique sur nos parcelles et nous assure que notre projet n'aura aucun impact significatif sur la faune et la flore locale.

Le diagnostic effectué présente une synthèse globale des enjeux écologiques identifiés sur la base de l'analyse des données bibliographiques et de deux journées de prospection effectuées le 11 mars 2026 et le 21 avril 2026 au droit du périmètre du projet .

Les inventaires montrent que les parcelles présentent **des enjeux écologiques globalement faibles ou modérés et compatibles avec un projet photovoltaïque bien maîtrisé**. Aucune espèce déterminante de la ZNIEFF n'a été observée lors du passage sur site.

Une zone regroupant des pieds d'Aristolochie a été identifiée au sud-ouest des parcelles. Ces stations sont situées à proximité immédiate du secteur où la Proserpine a été observée sous la forme d'un individu adulte lors des prospections réalisées sur site. Cependant, **aucune chenille ni aucun œuf** n'ont été observés sur ces plantes lors des inventaires de terrain, malgré la réalisation de deux passages couvrant la période de reproduction ainsi que la période d'activité larvaire. Cette zone a néanmoins été **exclue du calepinage du projet**, conformément aux recommandations de l'écologue.

Afin de renforcer encore la compatibilité du projet avec le milieu naturel et conformément aux recommandations de l'écologue, **le choix a été fait de diminuer la taille du projet et de laisser une bande tampon sur les secteurs les plus favorables à la biodiversité**.

Le pré-diagnostic incluant le rapport d'intervention est joint au présent retour.

TOPOGRAPHIE ET COTES ALTIMETRIQUES



Source : Géoportail

L'analyse de la topographie du site montre que la parcelle du projet est relativement plate et qu'un projet de centrale solaire est cohérent sur ce terrain

THEMATIQUE MILIEU NATUREL HUMAIN

Thématique Milieu Naturel Humain	Caractéristiques	Suggestions
PPRI Risques Inondation	Le site n'est pas exposé au risque Inondation. Un PPRI est en vigueur sur la commune mais notre parcelle ne présente pas de risque identifié.	Pas de suggestion particulière
Risque Sismique	Le site est situé en zone de sismicité moyenne.	Le dimensionnement des structures et des fondations prendra en compte les hypothèses réglementaires vis-à-vis de ce risque. Une étude géotechnique sera réalisée préalablement.
Risque Cavités Souterraines	Le site n'est pas exposé au risque des présence de cavités souterraines.	Pas de suggestion particulière
Monuments Historiques	Le projet n'est pas soumis à avis des ABF ni situé en site classé.	Pas de suggestion particulière
Aérodromes, Aéroports, Héliports	Aucun aérodrome, aéroport ou héliport n'est présent à proximité du site	Pas de suggestion particulière
Pollution	Le terrain ne se situe pas sur un site pollué.	Pas de suggestion particulière
Parcs Eoliens / Photovoltaïques	Aucun parc éolien ni photovoltaïque n'est implanté à proximité de notre site.	Pas de suggestion particulière
Lignes électriques	Aucune ligne électrique sur le site, tant en aérien qu'en souterrain.	Pas de suggestion particulière
Réseau Gaz	Aucun réseau de gaz ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière
Réseau Eau	Aucune conduite d'eau ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE

Thématique Milieu Naturel Biodiversité	Caractéristiques	Suggestions
ZNIEFF 1 & 2	Le site est situé en zone ZNIEFF de type 2 "Plateau de Valensole" mais en dehors de toute ZNIEFF de type 1.	Nous avons missionné un écologue pour nous assurer de l'absence d'enjeux de biodiversité sur les parcelles du site. Son rapport est joint en annexe facultative, les conclusions n'indiquent pas d'incidences sur la biodiversité locale.
ZICO - Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	Le site n'est pas situé en zone ZICO.	Pas de suggestion particulière
Natura 2000 Directive Oiseaux	La parcelle n'est pas située dans une zone Natura 2000. Le projet est situé à environ 2,4km d'une zone inscrite en tant que Natura 2000 directive Oiseaux "Plateau de Valensole".	Nous avons missionné un écologue pour nous assurer de l'absence d'enjeux de biodiversité sur les parcelles du site. Son rapport est joint en annexe facultative, les conclusions n'indiquent pas d'incidences sur la biodiversité locale.
Natura 2000 Directive Habitat	La parcelle n'est pas située dans une zone Natura 2000. Le projet est situé à environ 2,4km d'une zone inscrite en tant que Natura 2000 directive Habitats "Valensole".	Nous avons missionné un écologue pour nous assurer de l'absence d'enjeux de biodiversité sur les parcelles du site. Son rapport est joint en annexe facultative, les conclusions n'indiquent pas d'incidences sur la biodiversité locale.
RPG - Registre Parcellaire Graphique (concernant la politique agricole).	La parcelle du site n'est pas déclarée au RPG et n'est plus exploitée depuis au moins 2013.	Pas de suggestion particulière
Zones Humides	Le site n'est pas situé en zone humide - Nous avons quand même fait appel à un écologue pour effectuer un passage et vérifier que le site n'est pas sujet aux zones humides. Le rapport ce celui-ci conclue à une absence de sol caractéristique de zone humide.	Pas de suggestion particulière
Forêts	Le site n'est situé à proximité d'un massif forestier mais n'impactera pas celui-ci.	Pas de suggestion particulière
Argile	Le site est situé dans une zone dont la probabilité de rencontrer des matériaux argileux en sous-sol est faible.	Pas de suggestion particulière
Archéologie	Le site n'est situé dans une zone de présomption archéologique	Pas de suggestion particulière

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Surface prévisionnelle de l'emprise clôturée :

1 ha

Hauteurs maximale et minimale des panneaux :

Au point le plus haut, la hauteur de chaque table sera environ de 3 mètres et au point le plus bas, la hauteur du bord inférieur de 1,1m environ.

Espacement interstitiel entre les panneaux :

L'espacement entre les panneaux sera de 20 mm.

Ces espaces permettent aux eaux de pluie de tomber sur l'ensemble de la parcelle et de ruisseler vers les évacuations ou de s'infiltrer librement sur le terrain.

Espacement entre les rangées de panneaux :

L'espacement entre deux rangées de panneaux sera d'environ 3 mètres

Inclinaison, technologie et provenance des panneaux :

Les tables sont inclinées de 15°, globalement orientées au sud.

Le choix précis du modèle de panneaux photovoltaïques n'est à ce stade pas déterminé, néanmoins la technologie sera elle en monocristallin pour des raisons de robustesse, de performance ainsi que de rendement surfacique.

Le choix des panneaux se fera également sur le faible bilan carbone associé.

Selon l'ADEME, « l'énergie nécessaire à la fabrication d'un système photovoltaïque est restituée au bout d'un à trois ans d'exploitation selon la technologie de module et sa région d'installation en France. Les avancées techniques attendues dans les prochaines années permettront de réduire ce temps de retour énergétique à moins d'un an dans le sud pour les principales catégories de modules. Pendant les 30 ans de sa vie, un système photovoltaïque produira donc entre 10 et 30 fois l'énergie dépensée tout au long de son cycle de vie ».

Modalités d'entretien du parc :

Contrat d'entretien des espaces verts avec une entreprise locale ;

Entretien sous la centrale via une coupe régulière ;

Respect des Obligations légales de débroussaillage en vigueur sur la région ;

CARACTERISTIQUES DE LA CLOTURE

Hauteur

La zone de la centrale sera ceinturée par une clôture garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité de l'installation en cas de tentative d'intrusion. La clôture mesurera 2 m de haut. Elle sera constituée d'un grillage à mailles sur un linéaire total d'environ 500 mètres.

Mailles et Passages à petite faune terrestre:

Le maillage qui sera mis en œuvre permettra la circulation de la petite faune locale : maillage plus large en partie inférieure (30 cm en partant du sol) peut être proposé.

Des passe-gibiers au ras du sol (maille de 20x5cm) pourront être installés afin de favoriser la continuité des déplacements sur le site de petits mammifères tels que rongeurs et hérissons.

La clôture sera ajourée permettant d'assurer le libre écoulement des eaux.

DUREE PREVUE DE L'EXPLOITATION ET MODALITES DE DEMANTELEMENT/RECYCLAGE

Durée prévue de l'exploitation : 30 ans

Modalités de démantèlement et de recyclage :

À l'issue de la période d'exploitation, la centrale photovoltaïque est soit renouvelée avec de nouveaux équipements plus performants, soit démontée afin de rendre le terrain dans son état initial.

Les panneaux solaires photovoltaïques principalement composés de silicium cristallin avec un cadre en aluminium ont un quota de recyclage de 94% (technologie retenue pour ce projet)

Les modules seront collectés et recyclés par SOREN, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Le recyclage est financé grâce à l'éco-participation.

En plus des modules photovoltaïques, les éléments suivants de la centrale seront également démantelés : les structures métalliques sur lesquelles les panneaux photovoltaïques sont montés, le poste de transformation qui contient les onduleurs et les transformateurs, le poste de livraison, les câbles, les chemins d'accès internes à la centrale, et la clôture entourant la centrale.

Le démantèlement est techniquement simple et rapide et ne compromettra pas la nature du sol de la parcelle.

Modalités d'accès au parc photovoltaïque

Le parc photovoltaïque est directement accessible depuis la route.

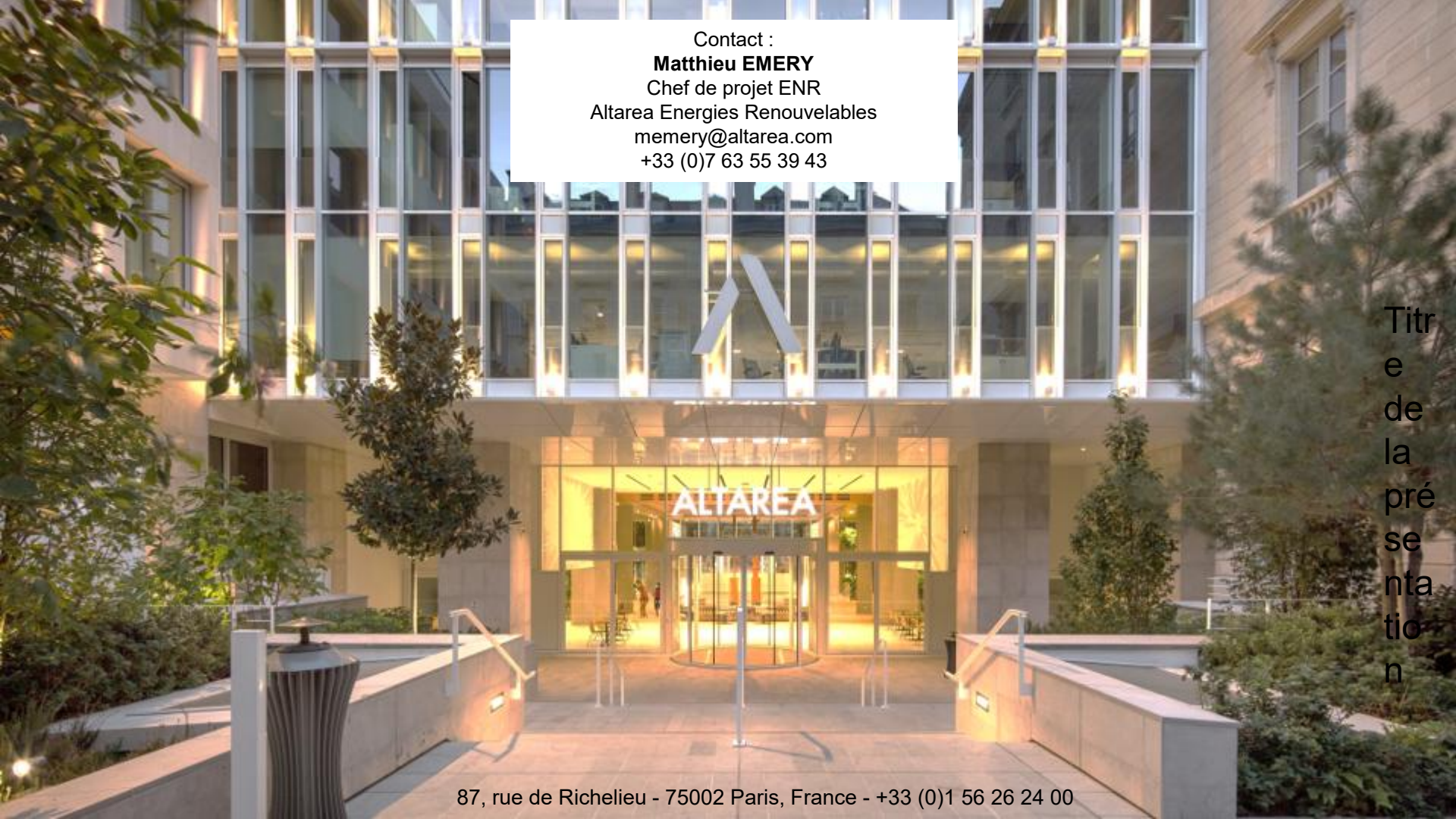


Grandes étapes du chantier et calendrier prévisionnel :

Le chantier comprendra les grandes étapes suivantes qui se dérouleront dans l'ordre ci-dessous :

- Travaux de VRD et terrassement : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Réalisation des fondations: durée prévisionnelle d'un mois environ
- Assemblage et pose des structures : durée prévisionnelle d'un mois environ;
- Pose des panneaux : durée prévisionnelle de deux mois environ;
- Câblage et réalisation de la partie électrique : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Mise en service de la centrale : durée prévisionnelle d'un mois environ ;

Durée totale des travaux : 5-6 mois environ (superposition de tâches) + 1 mois de mise en service



Contact :
Matthieu EMERY
Chef de projet ENR
Altarea Energies Renouvelables
memery@altarea.com
+33 (0)7 63 55 39 43

Titre
de
la
présen-
tation

87, rue de Richelieu - 75002 Paris, France - +33 (0)1 56 26 24 00